



**BROCANTE - VIDE GRENIER  
SOIF DE BITUME**

Cette fiche de réservation est à retourner par courrier à :  
**Association SOIF DE BITUME - BROCANTE – 6, avenue nationale – 91300 Massy**  
[soif.de.bitume@gmail.com](mailto:soif.de.bitume@gmail.com)

**INSCRIPTION - BROCANTE - VIDE-GRENIERS (veuillez remplir en MAJUSCULE)**

*Votre confirmation d'inscription vous sera transmise par SMS ou par mail sous réserve que ces informations aient été lisiblement communiquées.*

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom : .....  
Né(e) le ..... à (ville) : ..... Département : .....

Représentant la société / association (raison sociale) : .....  
N° au registre du commerce / des métiers : ..... de .....

Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-mail : .....@.....

Titulaire de la pièce d'identité n° ..... Délivrée le ..... par .....

**Type de pièce d'identité à joindre en copie à ce document**

Carte d'identité     Permis de conduire     Passeport     Autre : .....

**Tarifs :**

**Non Adhérents à SDB      8 € le mètre linéaire (minimum 2 M)**

**Adhérents à SDB          7 € le mètre linéaire (minimum 2 M)**

Ci-joint mon règlement de .....€ pour un emplacement d'une longueur de ..... mètres + **Une caution de 10€ à payer séparément, en chèque.**

Nous vous remercions de joindre impérativement à ce formulaire :

- ▶ **Extrait de K-Bis (Professionnels antiquaires ou brocanteurs uniquement).**
- ▶ **Votre règlement par chèque à l'ordre de l'association SOIF DE BITUME.**
- ▶ **Photocopie recto/verso de votre pièce d'identité.**

**Personne Physique**

**Déclare sur l'honneur**

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels usagés  
(Article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile  
(Article R321-9 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance des conditions de participation à la brocante et de son règlement et s'engage à les respecter

Fait à ..... le .....

Signature

**Personne Morale**

**Déclare sur l'honneur**

- Etre soumis(e) au régime de l'Article L 310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article R321-7 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance des conditions de participation à la brocante et de son règlement et s'engage à les respecter

Fait à ..... le .....

Signature



## REGLEMENT INTERIEUR BROCANTE / VIDE GRENIERS

**Article 1 :** Le Vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée : Association **SOIF DE BITUME - BROCANTE – 6, avenue nationale – 91300 Massy**

*La demande d'inscription dûment remplie, Le règlement intérieur signé, Une photocopie de la carte d'identité, Une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels, Le paiement correspondant à la réservation et un chèque de caution de 10€.*

**Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.**

**Article 2 :** Les tarifs pour les emplacements sont fixés à :

**Non Adhérents            8 € le mètre linéaire (minimum 2 M)**

**Adhérents                7 € le mètre linéaire (minimum 2 M)**

Un chèque de caution de 10€ sera demandé aux exposants à l'inscription. *(Celle-ci vous sera restituée à la fin de la brocante après vérification de l'état de votre emplacement (encombrants retirés, déchets mis dans les poubelles, etc...))*

**Article 3 :** Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

**Article 4 :** Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

**Article 5 :** L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

**Article 6 :** Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

**Article 7 :** **L'entrée du vide greniers/brocante est interdite avant 06h30.** L'installation des stands devra se faire de 06h30 à 09h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide greniers/brocante jusqu'à 18h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 09h00 sera considéré comme libre.

**Article 8 :** Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

**Article 9 :** Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Préfecture de l'Essonne dès la fin de la manifestation.

**Article 10 :** Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 11 :** La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur.

**Article 12 :** Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 13 :** Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

**Article 14 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le.....

**Signature :** (Précédée de la mention « lu et approuvé »)